



solaire thermique

Installation de M. et Mme SAUTTER - Saint Egrève (38)



Dans un contexte où notre environnement est menacé par les rejets de gaz à effet de serre (réchauffement du climat), eux même générés par une utilisation déraisonnée des ressources d'énergies fossiles, la maîtrise des consommations d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, propres, fiables et performantes apparaissent comme autant de réponses concrètes à ces problèmes.

Adeptes des énergies propres et conscients des enjeux environnementaux, M. et Mme Sautter ont décidé de mettre en œuvre ces énergies renouvelables par l'installation **d'un chauffe eau solaire** pour la production d'eau chaude sanitaire.

Les caractéristiques techniques

Cette maison est équipée d'un chauffe eau solaire.

L'installation se compose :

- ▶ de **6m²** de capteurs solaire thermique de marque BUDERUS
- ▶ d'un ballon solaire à double échangeur d'une capacité de **400 litres**
- ▶ d'un ballon électrique de **200 litres** en série au ballon solaire

L'appoint est fourni par une **chaudière à bois granulé** et en cas de besoins l'été, par la résistance électrique du 2nd ballon (qui n'a pour le moment jamais servi).

Les capteurs sont intégrés dans la toiture. Leur orientation est sud-ouest, leur inclinaison de 30°.

L'installation a été mise en service en novembre 2007

L'installateur est l'entreprise SOUETRE à Claix (38).

Investissement et financement

Le montant des aides peut varier. Il est sujet aux modifications des politiques des différentes collectivités territoriales.

Renseignements AGEDEN

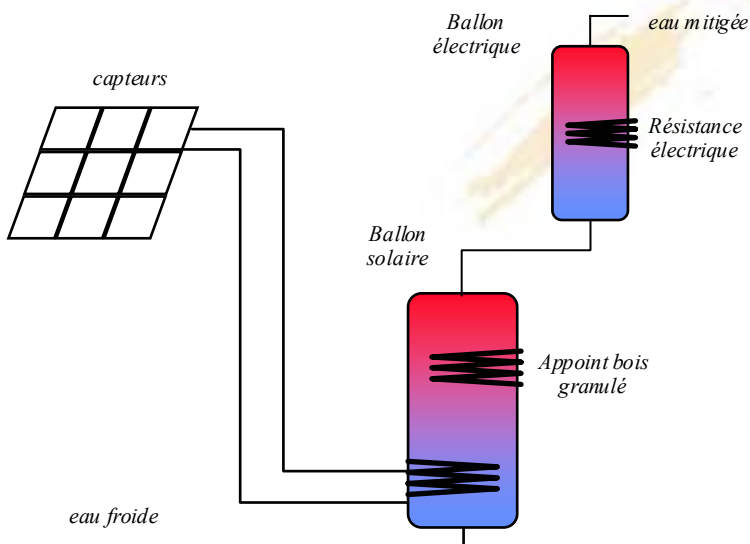
Coût de l'installation (avec le ballon électrique) :
11 500 € TTC

Subventions:

Région Rhône-Alpes : 300 €
Crédit d'impôt : 3 300 €

Total subventions déduites : 7 900 €.

Schéma de principe



L'énergie solaire thermique

Les capteurs solaires thermiques, capables de fournir avec un bon rendement une énergie à bas niveau de température, peuvent contribuer de manière significative à la couverture d'une partie des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire.

Leur mise en œuvre nécessite un certain nombre de précautions, et avec des techniques différentes selon les usages.

Trois grands domaines sont représentés :

- le chauffage des piscines
- l'eau chaude sanitaire
- le chauffage par plancher chauffant.

Les installations solaires présentent beaucoup d'avantages : économie de ressources fossiles, réduction de la pollution atmosphérique, autonomie énergétique...

Chaque m² de capteurs évite l'émission dans l'atmosphère d'environ 150 à 300 kg d'équivalent CO₂ par an, selon l'énergie substituée.

Contact

AGEDEN
Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Isère

Le Trident – Bât A
34 avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE

Tel : 04 76 23 53 50

e-Mail : infoenergie@ageden.org

Site internet : www.ageden.org

